



CEE



URBA-ROM

(Observatoire européen des politiques en direction des groupes dits roms/tsiganes)

Dynamiques d'insertion des publics en grande précarité : l'expérience des migrants roms en France **Regards croisés action/recherche**

Organisé en partenariat avec le programme « CITIES ARE BACK IN TOWN » de l'axe prioritaire Villes et Territoires de Sciences Po, le Centre d'études européennes (CEE) de Sciences Po, l'UMR CITERES (CNRS / Université Tours) et l'UMR MIGRINTER (CNRS / Université de Poitiers), avec le soutien de la Fondation Abbé-Pierre et du Collectif National Droits de l'Homme Romeurope

Samedi 5 novembre 2011

Sciences Po
Salle Albert Sorel/Leroy Beaulieu
27, rue Saint-Guillaume
75007 Paris

Argumentaire :

La grande précarité n'a pas disparu des villes françaises. Au contraire, les rapports de la Fondation Abbé-Pierre, comme ceux de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques montrent que cette expression particulièrement aigüe de la pauvreté a fortement progressé ces dernières années. L'objectif de cette journée d'études est, à partir de la situation des migrants roms en situation précaire dans les villes françaises, de confronter les points de vue des uns et des autres (chercheurs, travailleurs sociaux, acteurs institutionnels et associatifs, publics concernés) sur les mécanismes et les conditions de la sortie de la grande précarité, tout en considérant les migrants comme les principaux acteurs de leur insertion, qu'ils soient bénéficiaires ou non d'un dispositif d'accompagnement.

Mais pourquoi s'intéresser ainsi à ceux que l'on appelle communément les « Roms migrants » alors que la grande précarité concerne de nombreux groupes, aussi bien étrangers que nationaux ?

D'abord, la situation matérielle des « Roms migrants » est globalement très alarmante. Les témoignages associatifs comme les travaux scientifiques sur le sujet mettent l'accent sur le renforcement actuel des politiques d'exclusion. En France, ce sont entre 10 000 et 20 000 individus, le plus souvent originaires de Bulgarie et surtout de Roumanie, qui vivent en bidonvilles ou en squats, dans des conditions le plus souvent déplorables. Exclue du marché de l'emploi salarié en raison du régime des autorisations de travail auquel les astreint l'Etat, ils sont en outre de plus en plus souvent contraints à l'errance par des politiques locales ou nationales d'éviction (éloignement des personnes, évacuation des terrains, destruction des abris). En fin de compte, le rejet, qui caractérise pour l'essentiel l'attitude des pouvoirs publics envers ces personnes, oblige celles-ci à recourir aux activités que les autorités dénoncent avec force par ailleurs : le squat, l'occupation illégale de terrains, la mendicité, le « travail au noir » et autres activités à la marge de la légalité, etc.

Quoique peu nombreux et habitants de nos villes depuis de longues années, les « Roms migrants » apparaissent bien souvent aux yeux des institutions comme un « problème public » massif, pérenne et, pour tout dire, insoluble par les moyens traditionnels de l'action sociale et de l'insertion. De fait, les pouvoirs publics produisent deux grands types de discours à leur encontre. Souvent véhiculé par les acteurs associatifs avant que les pouvoirs publics ne le reprennent à leur compte, le premier discours présente les Roms comme des « victimes de l'Histoire » ou du « système » ; en d'autres termes, leur situation dans les marges urbaines occidentales ne serait que le reflet de leur condition historique. Une deuxième figure, qui côtoie étroitement celle du « Rom victime », est celle du « Rom délinquant » ou, à tout le moins, producteur de sa propre marginalité. Très présente durant l'été 2010 dans les discours des hautes sphères de l'Etat, cette figure sert de justification aux politiques répressives.

A l'encontre des discours dominants, les organisateurs de cette journée d'études veulent montrer que les possibilités effectives d'insertion sont beaucoup plus nombreuses que ne le laissent entendre les acteurs officiels ou le sens commun. A cette fin, il est proposé lors de cette journée d'études d'identifier et d'analyser des processus d'insertion à l'œuvre aussi bien dans les pratiques des migrants que dans les actions engagées par les institutions et par les associations. Il ne s'agit pas de parvenir à des « préconisations » ou de repérer des « bonnes pratiques » comme pourraient le faire des experts ou des consultants, mais d'identifier les facteurs et les processus qui, dans telle ou telle situation, ont facilité la sortie de la grande précarité et peut-être l'intégration des personnes et des familles concernées.

L'intégration, l'insertion et l'inclusion sont bien sûr des notions difficiles à manier étant donné leur forte charge idéologique et normative – ce ne sont pas des concepts neutres, loin s'en faut – et leur imprécision scientifique. Les recherches sur la question permettent toutefois de retenir quelques indicateurs, mêmes si ces derniers doivent être utilisés avec précaution, comme l'accès à un travail stable, l'inscription dans les réseaux de sociabilité et de protection sociale (Castel), ou encore la reconnaissance par autrui : « être intégré, c'est

[...] aussi avoir des droits et être publiquement reconnu sans pour autant souffrir d'une visibilité dévalorisante » (Ossipow, Lambelet, Csupor).

Mais qui peut prétendre avoir le dernier mot pour dire ce qu'est une intégration « réussie » ou « achevée » ? Ni les chercheurs, ni les acteurs institutionnels, ni même les publics concernés ne peuvent s'arroger ce privilège, car les conceptions dépendent des objectifs et des représentations de chacun. Elles varient donc forcément d'une personne à l'autre. En revanche, il est possible, tout en gardant son point de vue initial, de confronter les avis. Les chercheurs peuvent partager des réflexions et analyses critiques sur les phénomènes qu'ils ont observés, tandis que les acteurs de terrain et les migrants peuvent apporter un regard réflexif sur leurs pratiques et, ainsi, faire part de leur savoir d'expérience.

Aussi proposons-nous de réunir les chercheurs, les acteurs de terrain et les publics concernés dans le cadre d'une ou de deux journées d'études qui porteront sur les thématiques suivantes :

1) L'auto insertion ou les pratiques d'insertion hors dispositif institutionnel

Le premier atelier porte sur les initiatives que les personnes et les familles prennent pour assurer leur survie au quotidien et développer, vaille que vaille, leur insertion locale. Le plus souvent ces activités relèvent du secteur informel puisque les personnes en question n'ont pas accès au marché de l'emploi salarié. Il s'agira en particulier de réaliser une description fine des initiatives dans le domaine économique, d'identifier les conditions favorables au déroulement de ces activités (liées au contexte local et aussi à l'évolution de la réglementation, dans le domaine de la collecte de ferraille, par exemple, sans oublier l'habitat et les possibilités de stockage), de repérer les compétences et les ressources mobilisées, et d'examiner les connexions avec la société d'accueil qui se réalisent *via* les pratiques économiques : dans quelle mesure les activités informelles peuvent-elles être considérées comme une forme d'intégration sociale ? En dehors des activités économiques, les personnes en situation précaire tissent-elles des liens avec la société environnante ? Dans quelles conditions ?

2) La coproduction de l'insertion par les travailleurs sociaux et par les bénéficiaires

Les années 2000 ont vu se multiplier les initiatives locales d'hébergement et d'insertion de migrants roms en situation précaire. Au cours de cet atelier qui réunira travailleurs sociaux, bénéficiaires et chercheurs, les réflexions pourront porter sur les relations entre les travailleurs sociaux et les bénéficiaires : dans quelle mesure les principes d'intervention fixés en amont, les logiques de gestion et d'évaluation, qui prédominent actuellement dans le domaine de l'action sociale, et les moyens mis à disposition déterminent-ils les pratiques et les relations effectives entre travailleurs sociaux et bénéficiaires ? Quelle(s) définition(s) peuvent avoir les uns et les autres du « droit commun » dont l'accès motive largement les projets d'accompagnement social ? Comment sont, ou non, mobilisés les services publics

locaux ? Dans un champ d'action traditionnellement dévolu à « l'humanitaire » et à « l'urgence » (cf. les acteurs historiques de terrain dans les bidonvilles et les relations tissées depuis plusieurs années avec leurs habitants), quelle place les professionnels de l'action sociale « traditionnelle » tiennent-ils ?

In fine, travailleurs sociaux, acteurs associatifs, bénéficiaires et chercheurs pourront chercher à déterminer les conditions propices à l'accueil et à l'accès au droit et, à l'inverse, les facteurs de blocage (effets pervers des dispositifs – logiques d'exception etc.).

3) Quelques années après l'obtention des papiers : le devenir des personnes en question

Le dernier atelier portera sur un aspect rarement abordé jusqu'à présent, à savoir les positions sociales acquises, les pratiques économiques et, plus largement, l'« habiter » des individus et des familles ayant obtenu des titres de séjour. Outre la diversité des trajectoires individuelles et collectives, il s'agira d'analyser la place des dispositifs d'hébergement et d'insertion dans les parcours personnels et familiaux : Que se passe-t-il quand des personnes ou des familles cessent d'être perçues comme « Roms migrants » et ne sont plus « visibles » dans l'espace public ? Quel regard portent les anciens bénéficiaires sur les dispositifs institutionnels et sur l'accompagnement social ? Quelles sont, d'après eux, les conditions d'une sortie de la précarité ou de l'intégration ? Quelles sont les limites de l'intervention publique en direction des migrants pauvres, roms en l'occurrence ? Quels sont, d'une manière plus générale encore, les freins à l'insertion ?

4) Ouvrir la discussion pendant la journée d'étude et après...

Afin de faciliter la prise de parole des bénéficiaires et des travailleurs sociaux, la présence dans les groupes de travail des acteurs institutionnels et des cadres des associations investies sur le terrain, ne sera pas sollicitée. Les acteurs institutionnels et les cadres associatifs seront en revanche conviés lors de la restitution des travaux l'après-midi. Ils pourront alors faire part de leurs impressions et de leur expérience. Ces échanges feront l'objet d'une synthèse qui sera largement diffusée auprès des institutions et des associations. Aussi pourrions-nous poursuivre par la suite des échanges que nous souhaitons aussi larges et ouverts que constructifs.